

Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers ou sous-louée, elle est nominative et strictement personnelle. Votre réservation sera considérée comme effective et nos conditions générales de vente acceptées dès encaissement de l'acompte demandé.

L'assurance responsabilité civile du locataire est obligatoire

Le camping refusera l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

A VOTRE ARRIVEE, VOUS DEVREZ :

- Présenter votre confirmation de réservation à la réception ainsi qu'une **pièce d'identité**.

- Pour les locations, **vous devrez verser uniquement par carte bancaire (pré-autorisation avec blocage de l'encours), une caution de 270 €** afin de garantir le matériel ainsi que la propreté après le séjour. Une caution supplémentaire de 10 € par bracelet d'identification sera également exigée à l'arrivée

Une caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

PAIEMENT DU SEJOUR :

Le montant de l'acompte est de 25% du montant total du séjour. Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant la date d'arrivée indiquée sur le contrat. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral est exigible au moment de la réservation.

Paiement en 4X par carte bancaire avec notre partenaire FLOA.

Notre partenaire financier FLOA, propose des solutions de paiement pour vos achats de biens et/ou de services, en 3 ou en 4 échéances par carte bancaire. Ces solutions de paiement sont réservées aux particuliers (personnes physiques majeures) résidents en France, titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard possédant une date de validité correspondant à la durée du remboursement. FLOA, RCS Bordeaux 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7 – 71 Rue Lucien Faure à Bordeaux (33300) soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 et enregistrée à l'ORIAS sous le numéro n° 07 028 160 (www.orias.fr).

FLOA se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande de financement ; vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Pour en savoir plus, <https://www.floabank.fr/conditions-generales-paiement-plusieurs-fois>

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous demandez à payer votre commande de biens et/ou de service au moyen de ces solutions de paiement, vos données personnelles seront transmises à FLOA à des fins d'étude de votre demande de financement, de gestion de votre contrat de crédit et le cas échéant, de recouvrement. Pour plus d'informations

<https://www.floabank.fr/politique-confidentialite>

PAIEMENT DU SEJOUR POUR LES SEJOURS AVEC SUBVENTION VACAF : Le montant de l'acompte à verser à la réservation correspond à la partie du séjour non prise en charge par VACAF ainsi que les suppléments non pris en charge par VACAF.

Le solde du séjour nous sera réglé directement par VACAF.

- Toute personne non ayant droit Vacaf sur le contrat de réservation devra à son arrivée s'acquitter de la redevance « Personne supplémentaire » qui est de 5.50 €/jour et / personne de plus de 18 ans et de 4 €/jour et / personne de moins de 18 ans.

Nous ne garantissons aucun numéro d'emplacement. Les places sont attribuées dans l'ordre d'enregistrement des réservations. Le camping se réserve la possibilité de modifier l'affectation du mobil-home à tout moment.

La taxe de séjour, en sus, est à ce jour de 0,50 € par nuit et par personne de plus de 18 ans.

LOCATION DE MOBIL HOME : La réservation d'un mobil-home s'entend pour une durée minimum de 7 nuits pour la période du 05/07 au 30/08 (**arrivée le samedi à partir de 16 h et départ le samedi avant 10 h**). Nos prix comprennent une place de parking pour une voiture, eau, gaz, électricité, accès aux jeux et aux animations ainsi qu'à l'espace aquatique durant les dates de son ouverture. Aucune installation supplémentaire n'est autorisée sur l'emplacement. A votre arrivée, nous vous remettons une fiche d'état des lieux à réaliser en tout autonomie, il sera de votre responsabilité de signaler toute anomalie sous 24h (casse locative ou problème de propreté). Aucune réclamation tardive ne pourra être prise en compte. Au jour du départ indiqué sur votre réservation, la location doit être libérée avant 10 heures du matin. La location sera rendue en parfait état de propreté, l'inventaire vérifié, tout objet manquant ou détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérerait nécessaire. **A la restitution des clés et des bracelets, après contrôle de l'inventaire et vérification de la propreté par nos équipes, les cautions seront annulées**

A LA FIN DE VOTRE SEJOUR, LE NETTOYAGE FINAL EST OBLIGATOIRE. Dans le cas où il ne serait pas satisfaisant, la caution sera encaissée et conservée par le camping.

ARRIVEE RETARDEE ou DEPART ANTICIPE : Le locataire s'engage à prendre possession du mobil home au jour fixé. En cas de non présentation avant 12 heures le lendemain de la date d'arrivée prévue, le contrat est résilié de plein droit sans aucune formalité et toute somme versée sera conservée par le camping à titre de dommage. Le paiement intégral de la réservation demeure exigé. Le camping se réserve le droit de relouer l'hébergement à la première demande. Les sommes versées resteront acquises au camping. Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement.

ANNULATION/RESILIATION : Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (envoi recommandé avec A.R). Si l'annulation nous parvient avant le 01 mai et plus de 30 jours avant le début de la location, nous rembourserons 50% de l'acompte. Si l'annulation nous parvient après le 01 mai ou moins de 30 jours avant le début de la location, l'acompte ne sera pas remboursé. Une assurance annulation peut être souscrite dans votre contrat de location. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat selon les conditions prévues dans le contrat d'assurance annulation.

Le camping peut résilier le contrat à défaut de paiement à (aux) date(s) prévue(s), s'il est constaté une (des) erreur(s) ou omission(s) dans les éléments déclarés par le Client sur le contrat de réservation ou en cas de non-respect du Règlement Intérieur du camping au cours du séjour, toute somme versée sera alors conservée à titre de dommage.

REGLEMENT INTERIEUR (extraits) : Tout Client et visiteur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping affiché à la réception. L'accès au camping est autorisé uniquement aux personnes portant un bracelet d'identification, qui est fourni lors de votre arrivée à la réception.

Sur les emplacements, seuls les barbecues à gaz sont autorisés. Les barbecues à feux ouverts sont strictement interdits. Les barbecues au charbon de bois et électriques sont formellement interdits.

Jeux et espace aquatique : les enfants devront toujours être sous la surveillance des parents.

Il est formellement interdit de recharger un véhicule électrique via les prises de courant du mobil-home.

Pour accéder à l'espace aquatique, le port d'un maillot de bain ou « boxer » est obligatoire.

Le short de bain, caleçon de bain ou toute autre tenue est interdit afin de garantir la qualité de l'eau conformément aux exigences fixées par le code de la Santé Publique.

Les chiens doivent être impérativement tenus en laisse et faire leurs besoins à l'extérieur du camping. Tatouage et vaccin antirabique obligatoires, présentation du carnet de santé à l'arrivée. Les chiens de catégorie I et II ne sont pas acceptés.

Location de mobil-home : seuls les chiens de moins de 10 kg sont acceptés.

Visiteurs : Les visiteurs doivent être déclarés par le Client au bureau d'accueil. Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans l'enceinte du camping sous la responsabilité des clients qui les reçoivent. Les visiteurs n'ont pas accès à l'espace aquatique. Les véhicules des visiteurs sont interdits dans le terrain de camping et doivent stationner sur le parking extérieur. Par ailleurs, les visiteurs ou invités sont tenus de se conformer au règlement du camping. La non-déclaration par le Client sera considérée comme une infraction et sanctionnée en conséquence.

Le titulaire du contrat de réservation s'engage à respecter et à faire respecter le Règlement Intérieur du camping par les personnes occupant le mobil-home loué.

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait au gestionnaire.

Le gestionnaire a pour Médiateur Sas Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

20250905